



En région Centre, l'égalité des chances ça ne se discute pas, ça se partage !

L'enseignement professionnel : un enseignement pour la réussite de nombreux jeunes, un enseignement indispensable au développement économique et artisanal de notre région. Pour le Conseil régional du Centre, l'égalité des chances doit être la clé de la réussite. Parce que les équipements nécessaires à certains diplômes professionnels sont coûteux, nous avons décidé de prendre en charge une partie de cet investissement et ainsi soulager les familles au moment de la rentrée scolaire. Ainsi, dans de nombreuses sections professionnelles, les jeunes lycéens et apprentis reçoivent un chèque régional d'aide au premier équipement. À tous ces jeunes, nous souhaitons une bonne année scolaire !

François BONNEAU, vice-Président de la Région Centre délégué à l'Éducation et aux Lycées

Michel SAPIN, Président de la Région Centre

Jean-Luc BURGUNDER, vice-Président de la Région Centre délégué à la Formation professionnelle et à l'Apprentissage

● Pour qui ?

Tous les lycéens et apprentis inscrits en :

- 1^{re} année de CAP (A), BEP (A) et Bac Pro 3 ans
- 2nde spécifique : hôtellerie, topographie, vêtements (BTn ou BT en 3 ans) dans une des filières suivantes :

- agriculture • alimentation • arts et spectacles, communication • bâtiments, travaux publics • bois et matériaux • cuir, textile, habillement • électricité, électronique • hôtellerie, restauration, tourisme • industries de transformation • industries graphiques • propreté, sécurité, autres services • réparation automobile • santé • services sociaux, autres services aux particuliers • transport, logistique • travail des métaux, mécanique.

● Pour quoi ?

La formation que vous avez choisie nécessite l'acquisition d'outillages, de vêtements ou d'équipements spéciaux dont le coût est plus ou moins important selon les sections ; le Conseil régional du Centre aide votre famille pour l'achat de votre équipement professionnel.

● Combien ?

La somme allouée est une aide partielle et non une prise en charge totale du coût réel de l'équipement professionnel.

En revanche, cette aide est accordée à tous les lycéens et apprentis, sans conditions de ressources.

Le coût de l'équipement varie suivant la section professionnelle.

Le montant de l'aide est compris entre 25 et 175 € selon la formation suivie. Votre établissement vous remettra le barème des aides fixées en fonction du coût moyen d'équipement de chaque formation - barème disponible sur le site Internet de la Région Centre : www.regioncentre.fr



● Comment ?

Votre inscription dans l'une des filières mentionnées ci-dessus, validée par votre établissement, nous permettra d'adresser directement à votre responsable légal (père, mère, tuteur) l'aide régionale au 1^{er} équipement par lettre-chèque, en une seule fois, entre le 20 novembre et le 20 décembre pour les lycéens, et entre le 20 janvier et le 20 février pour les apprentis. Votre établissement vous remettra à la rentrée scolaire un formulaire à remplir.

● Des questions, des réponses...

✓ Un lycéen ou un apprenti résidant hors de la région Centre peut-il obtenir l'aide régionale au 1^{er} équipement ?

Oui, tous les lycéens et les apprentis qui sont inscrits dans un établissement de formation de la région Centre (lycée public ou privé sous contrat, de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture, CFA) et qui suivent l'une des formations concernées, ont droit à cette aide.

✓ Un lycéen ou un apprenti redoublant peut-il bénéficier de l'aide régionale au 1^{er} équipement ?

Oui, mais seulement s'il suit une formation nécessitant un équipement différent.

✓ Un lycéen ou un apprenti qui change de formation en cours d'année peut-il prétendre de nouveau à l'aide régionale au 1^{er} équipement ?

Oui, s'il n'a pas encore perçu d'aide (formation non concernée). Non, s'il a déjà perçu l'aide pour l'année scolaire en cours.

✓ Pourquoi les filières secrétariat et comptabilité ne sont-elles pas retenues ?

Il n'est pas demandé, dans ces formations dites tertiaires, d'acquérir un équipement particulier. Il en est de même pour la formation vente-action marchande.



Conseil régional du Centre

Pour les Lycéens :

**Direction des lycées et
de l'action éducative**

**Cellule Égalité des chances
et Accompagnement éducatif**

Tél. : 02 38 70 33 42

Fax : 02 38 70 27 01

Pour les Apprentis :

Direction de l'Apprentissage

Tél. : 02 38 70 34 04

Fax : 02 38 70 35 83

9 rue Saint-Pierre-Lentin
45041 Orléans Cedex 1

Tél. : 02 38 70 30 30

Fax : 02 38 70 31 18

www.regioncentre.fr

Région



Centre

Dans le Centre, c'est vous le centre

Aide au 1^{er} équipement

Création: Force Majeure - Illustration: TOMATE - Cédric Yannier - Impression Rollin: 02 54 56 34 34



**Une aide pour les lycéens et les apprentis
pour acheter leur 1^{er} équipement professionnel**

Région



Centre

En région Centre, l'égalité des chances est une réalité